



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Rés.
a
Moni
bel



19017261

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

22 JAN. 2019

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 878.452.784

Dénomination(en entier) : **ELIM INTERNATIONAL - Eglise Protestante Evangelique**(en abrégé) : **ELIM INTERNATIONAL**Forme juridique : **ASBL**Siège : **CHAUSSÉE DE NAMUR 54 à 1315 Incourt****Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUS ET DES ADMINISTRATEURS**

Suite à l'Assemblée Générale tenue en date du 6 janvier 2019, ont été actés :

-la modification des statuts

Article 22

Le Conseil d'administration désigne en son sein un président, un trésorier, un secrétaire et éventuellement un vice-président. La présidence du Conseil d'administration est assurée par le Pasteur principal ou assistant d'Elim International.

Article 25

Sauf disposition contraire, le président du Conseil d'administration engage l'association par sa seule signature.

En ce qui concerne la gestion financière et les actes de disposition, les signatures conjointes du président et du trésorier sont requises pour engager l'association. En cas d'empêchement, ils peuvent être suppléés par d'autres administrateurs désignés par le Conseil d'Administration.

-la fin du mandat du président du Conseil d'administration du Dr MONGA NGOY Gédéon, né à Bulundu le 30 décembre 1950

-la fin du mandat de trésorier de Madame FONDERSON Lucy Limunga, née à Kumba le 5 septembre 1942

-la fin du mandat de vice-président de Madame DEMESMAEKER Jaqueline, née à Ixelles le 12 janvier 1943

-la nomination du président du Conseil d'administration, Monsieur NGOY Umba Nathan, né le 3 décembre 1990 à Charleroi

-la nomination du vice-président, Monsieur TRIFFAUX Antoine, né le 2 novembre 1962 à Waremme

-la nomination du trésorier, MALONDA BAKU Franck, né le 10 janvier 1984 à Kolwezi

-la nomination du secrétaire, LANGOUO FONTSA Mireille Diane, née le 29 juin 1985 à Yaoundé

Fait à Incourt, le 7 janvier 2019

Président,
NGOY Umba Nathan

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge